

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-891/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrains domaniaux.

n° 73-891/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
6 juin 1973

Numéro JO  
n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro  
25 juin 1973

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est fait concession définitive aux bénéficiaires dénommés ci-dessous de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après :

#### Art. 2

— Les mutations au Livre foncier seront effectuées Sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

#### Art. 3

— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom et à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.